

REGLEMENT SPECIFIQUE
COUPE ANANI 2024 - VA'A

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles sur l'organisation de la discipline du « VA'A ».

Organisation générale

Article 2 : Comité organisateur

Le comité organisateur est composé de :

- La mairie de Punaauia représentée par son service Jeunesse et Vie Locale et son élu ;
- **AS Tamarii Punaruu** section va'a représenté par son président de section **Ramona PIRITUA** et son président d'association Ramon GATIEN.
- **AS Tahitian Paddle** représenté par son président **Kiki DUBOIS**.

Composition des équipages

Article 3 : Catégories et composition

Chaque équipage est constitué de :

- **6** rameurs minimums,
- **4** remplaçants,
- **1** coach et/ou **1** responsable de l'équipe.

2 catégories sont identifiées :

1. Loisirs : Homme / Femme / Mixte (3 hommes + 3 femmes)

L'équipage est composé de 10 rameurs maximums :

- **1 licencié maximum, « peperu », inscrits à la Fédération Tahitienne de Va'a.** Cela pour permettre une meilleure maîtrise des trajectoires du va'a durant les courses.

2. Élite : Homme / Femme / Mixte (3 hommes + 3 femmes)

L'équipage est composé de 10 rameurs licenciés maximum :

- **Club et licenciés de la Fédération Tahitienne de Va'a et de la commune de Punaauia.**

Déroulement des rencontres

Article 4 : Date, lieu et horaire

Les rencontres se dérouleront sur le site de Taapuna à partir de 08h00 aux dates citées ci-dessous :

1. Samedi 22/06/2024
2. Samedi 29/06/2024
3. Samedi 17/08/2024

Article 5 : Parcours

Les couloirs et les pirogues seront attribués aux équipages par un tirage au sort.
2 courses seront proposées : Vitesse et Longue Distance

Parcours de Vitesse :



La course se fera sur une distance de **500 mètres en ligne droite** pour les catégories **LOISIRS**.

Le départ au niveau du **Parc VAIPOOPOO** se fera avec le drapeau ou avec un porte-voix, avec l'arrivée devant les 3 pontons de Taapuna entre deux bouées (parcours ci-dessous).

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf



La course se fera sur une distance de **1000 mètres en ligne droite** pour les catégories **ELITES**.

Le départ au niveau du **MCDONALD'S (MARINA TAINA)** se fera avec le drapeau ou avec un porte-voix, avec l'arrivée devant les 3 pontons de Taapuna entre deux bouées (parcours ci-dessous).

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél.: (689) 40.86.56.56 — Fax: (689) 40.45.06.06 — Courriel: mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

Parcours Longue Distance :



La course se fera sur une distance de 1500 mètres pour les **LOISIRS + ELITES** suivant le plan ci-dessous.

Le départ au niveau de la balise rouge **MCDONALD'S (MARINA TAINA)** se fera avec le drapeau ou avec un porte-voix, avec l'arrivée devant les 3 pontons de Taapuna entre deux bouées (parcours ci-dessous).

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

Article 6 : Déroulement des courses

Les courses seront organisées en série à élimination directe.

Les séries seront composées de 4 à 6 va'a. Seule les 2, voire 3 premiers seront qualifiés pour le tour suivant jusqu'à la finale.

Le jury aura la possibilité de réorganiser et d'adapter le déroulement des courses suivant le nombre d'équipages inscrits, les qualifiés et les séries mis en place.

Exemple :

- 20 équipages inscrits :
 - o 5 séries de 4 va'a :
 - 10 qualifiés (les 2 premiers de chaque série).
 - o 2 demi-finales avec 5 va'a au départ :
 - 4 qualifiés (les 2 premiers de chaque demi-finale) et 6 éliminés (le 3^{ème}, le 4^{ème} et le 5^{ème} de chaque demi-finale).
 - o Finale à 4 va'a.

Article 7 : Modification du présent règlement

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction du nombre d'équipe participante, des infrastructures disponibles, de la période des tournois, ect.... Il devra en informer 7 jours avant l'organisation de la journée, les différentes associations et équipes participantes.